

[Texte]

That's not the question. My question is what happened this weekend, and could you consider bringing forward an amendment that might meet the concerns that have been expressed and still meet the intention of your legislation?

• 2240

Mr. Danis: I was not aware that progress had been made this weekend. I was under the opposite impression. But if progress was made, I'm very happy about it.

With regard to the concerns that the opposition appears to be raising—substantial concerns, I see, from members of the opposition—I certainly can give my assurance to both critics and all opposition parties that I'm willing to look again at this section. I know what you mean and I'll certainly give my assurance that I will look at it again during the night.

M. Robitaille: Monsieur le président, je veux faire un commentaire sur les propos de M^{me} Langan. Durant la médiation, il y avait une tierce partie qui s'appelait le juge Gold. Il est toujours possible pour l'arbitre de se référer au juge Gold, si j'ai bien compris, ainsi qu'aux deux parties. Je pense que son travail en sera facilité.

M^{me} Langan fait allusion aux progrès qui ont pu être réalisés durant la fin de semaine entre les deux parties. On se rend compte qu'il n'y avait pas alors de tierce partie, d'où la réticence que M^{me} Langan semble avoir quant à la disposition proposée.

Il faut prendre conscience d'une chose ici. La disposition telle quelle ou la disposition modifiée ne change rien à la situation et au travail que l'arbitre aura à faire. Que l'on adopte un amendement ou non, l'arbitre aura à parler avec les deux parties, ne pourra pas se référer à une tierce partie et aura à tirer ses conclusions. Qu'il y ait un amendement ou non, cela ne change rien à tout cela.

J'ai de la difficulté à saisir comment on pourrait, face au travail de l'arbitre, trouver un amendement qui nous permettrait de contourner cette chose-là, dans la mesure où il y a un fait qui est incontournable: il y avait deux parties, et l'arbitre, de toute façon, devra se référer aux deux parties; à partir des consultations qu'il aura avec les deux parties, il aura à prendre une décision et à rendre un jugement. D'après moi, aucun amendement ne peut contourner cette réalité. Que des progrès aient été réalisés en fin de semaine en l'absence d'une tierce partie est un fait tout à fait incontournable avec lequel l'arbitre devra composer, amendement ou pas.

Je ne vois pas ce que l'amendement proposé par M. Nault peut changer à cette situation. C'est une situation de fait tout à fait incontournable par rapport au travail que l'arbitre aura à effectuer. Je ne pense pas que l'on pourrait produire un amendement qui permettrait de contourner cette chose-là. On ne changera jamais le fait qu'il n'y avait pas trois, mais deux parties, et l'arbitre devra effectuer son travail en conséquence.

C'est un point de clarification que je tenais à soulever. J'essaie de comprendre la situation depuis tout à l'heure. Le fait qu'il y ait eu une tierce partie à un moment donné facilitera le travail de l'arbitre, mais pour ce qui s'est passé alors qu'il n'y avait seulement que deux parties, aucun amendement, dis-je, et cela quel que soit son libellé ne peut changer cette réalité.

[Traduction]

certainement pas de mal à vous croire. La question n'est pas là. Je m'intéresse aux progrès accomplis pendant la fin de semaine. Vous serait-il possible de présenter un amendement qui apaiserait nos craintes tout en respectant l'intention de votre projet de loi?

M. Danis: Je ne savais pas que des progrès avaient été faits pendant la fin de semaine. J'ai cru comprendre le contraire. Mais s'il y a eu des progrès, j'en suis ravi.

En ce qui concerne les inquiétudes soulevées par l'opposition—et je constate qu'il s'agit d'inquiétudes importantes—j'assure les deux porte-parole et tous les partis d'opposition que je suis disposé à revoir l'article en question. Je comprends votre point de vue et je vous assure que je vais revoir cela cette nuit.

Mr. Robitaille: I would like to comment on Ms Langan's remarks, Mr. Chairman. During the mediation process, a third party, by the name of Mr. Justice Gold, was involved. The arbitrator can still refer to Mr. Justice Gold, as well as to the two parties, if I understand correctly. I think this would not make his or her work that much easier.

Ms Langan referred to the progress that may have been made over the week-end by the two parties. No third party was involved at that time, hence Ms Langan's apparent reluctance about the proposed provision.

We must understand that neither the current wording nor the amended wording would change the arbitrator's task in any way. Whether or not we pass an amendment, the arbitrator will have to speak to the two parties, will not be able to refer to a third party and will have to draw his or her own conclusions. Whether or not there is an amendment, this situation remains unchanged.

I fail to see how we could come up with an amendment that would get around this difficulty as far as the arbitrator's work goes, since the fact remains that he or she will have to talk to the two parties and, on the basis of these consultations, will have to make a ruling. I fail to see how any amendment can get around this fact. Whether or not there is an amendment, the arbitrator will have to deal with the undeniable fact that progress was made over the week-end without the participation of a third party.

I simply do not see how the amendment put forward by Mr. Nault can change this situation. We simply cannot get around this fact as regards the arbitrator's work. I do not think we could come up with an amendment that would get around this. We can never change the fact that two parties, not three, were involved. The arbitrator will simply have to perform his duty in light of this fact.

I wanted to raise a point of clarification. I have been trying to understand the situation for a little while now. The fact that a third party was involved at a certain point will make the arbitrator's work easier, but no amendment, regardless of its wording, can change the fact that some discussions took place when only the two parties were present.